Le Centre a sa circonscription électorale

POLITIQUE Le parlement wallon a voté le décret spécial qui modifie la carte électorale

▶ L'obligation d'organiser le scrutin régional sur des espaces cohérents est concrétisée.

▶ Au-delà des frontières, il faut consolider un destin commun.

L'histoire politique de notre pays retiendra sans doute que la circonscription électorale du Centre est officiellement née le 24 janvier 2018. Ce mercredi en effet, le parlement de Wallonie a approuvé en séance plénière le décret qui porte sur les fonts baptismaux cette nouvelle venue dans notre paysage institutionnel.

L'occasion était trop belle. En 2015, Ecolo avait posé cette question à la Cour constitutionnelle : les Wallons sont-ils égaux devant la loi lorsque certains d'entre eux peuvent envoyer jusqu'à treize de leurs représentants siéger à Namur tandis que d'autres doivent se contenter de désigner trois ou même deux élus ? Ce second cas de figure s'appliquait aux deux circonscriptions électorales du Luxembourg et, en Hainaut, à celle de Thuin, avec ses trois députés.

Ecolo a obtenu gain de cause : dès l'élection régionale de 2019, aucune circonscription électorale ne pourra envoyer moins de quatre députés au parlement wallon. Les présidents du PS, du MR et du CDH ont redessiné la carte électorale du sud du pays. En Hainaut, l'opération se solde par une intégration de la circonscription de Thuin à celle de Charleroi.

Bassin de vie

Avec des effets collatéraux en cascade qui déboucheront donc sur une circonscription électorale cohérente du Centre, qui épousera peu ou prou les contours de la Communauté urbaine qui unit les forces vives de ce bassin. Au nord de l'arrondissement de Soignies, les habitants de Lessines, Silly et d'Enghien voteront désormais avec ceux de la Wallonie picarde. Les communes de Seneffe et Manage, mais aussi de Binche et Estinnes viennent s'ajouter au socle historique du Centre : La Louvière, Soignies, Le Roeulx, Braine-le-Comte, Morlanwelz et Ecaussinnes.

La nouvelle entité électorale couvre donc dix entités et 250.000 habitants, entre Mons-Borinage et Charleroi. Les électeurs désigneront cinq représentants lors du scrutin du 26 mai 2009.

Si le Centre bénéficie désormais d'une circonscription unique, le nouvel espace électoral continuera à s'appuyer sur deux arrondissements administratifs distincts, celui de Soignies et celui de La Louvière. De quoi développer une bataille de frères entre les deux entités phares de la région ? La sagesse l'a emporté : on parlera de circonscription électorale de La Louvière-Soignies.

Le statut de chef-lieu pouvant rapporter gros (900.000 euros par an), un accord financier a été trouvé entre les autorités des deux cités voisines, sur le mode classique des vases communicants. De quoi « booster » La Louvière, principale ville de la circonscription, qui héberge notamment des outils culturels importants ou la télévision locale. Prochaine étape : développer le bassin de vie naturel du Centre dont les évolutions électorales viennent de souligner la pertinence. ■

ERIC DEFFET

Les nouvelles circonscriptions en Hainaut

LUXEMBOURG

Deux circonscriptions n'en feront qu'une

Il n'y a pas qu'en Hainaut que la carte électorale sera bouleversée en vue de l'échéance régionale du 26 mai 2019. La province de Luxembourg, d'où tout est parti, est également concernée : les deux circonscriptions n'en feront plus qu'une qui épousera parfaitement les frontières provinciales. Jusqu'à présent, les Luxembourgeois élisaient trois députés régionaux sur Arlon-Marche-Bastogne et deux autres du côté de Neufchâteau-Virton. Un cas de figure qui a provoqué l'intervention décisive d'Ecolo. Dans un an, la province déléguera six représentants au parlement régional. Six et non plus cinq, donc : un rééquilibrage qui s'opère au détriment de la province de Hainaut, qui n'aura plus droit qu'à 27 élus.

Une circonscription unique et un siège de plus à pourvoir : quel sera l'impact de ces modifications importantes dans la « verte province » ? En 2014, le Luxembourg avait élu deux CDH, deux MR et un PS. Aucun Ecolo, par contre...

E.D.